est bien difficile d'appeler tout un peuple à manifester directement sa volonté sur toutes les questions sociales ou politiques. « A prendre le terme dans la rigueur de l'acception, dit Rousseau (*Contrat social*, livre III, chap. IV), il n'a jamais existé de véritable démocratie et il n'en existera jamais. Il est contre l'ordre naturel que le grand nombre gouverne et que le petit soit gouverné.... S'il y avait un peuple de dieux, il se gouvernerait démocratiquement. Un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes. » L'état social ne se conçoit pas sans un pouvoir public, et qu'on s'arrange comme on voudra pour le constituer, il sera toujours un obstacle à la liberté individuelle. Tout ce qu'on peut faire, c'est d'atténuer les inconvénients qui résultent nécessairement de l'existence d'un pouvoir quelconque. Moins il est fort, moins il y a de despotisme dans l'Etat. Mais il vient un point où il n'est plus assez fort pour se tenir debout; alors on tombe dans l'anarchie, c'est-à-dire dans l'état contre lequel on a voulu réagir en instituant la vie commune. De fait, on n'a trouvé jusqu'ici d'armes réelles contre l'excès du despotisme et les maux opposés de l'anarchie, que dans la séparation des divers pouvoirs dont se compose l'autorité souveraine. Les nations modernes ont fait de cette autorité trois parts, qui devraient être indépendantes l'une de l'autre, pour réaliser le programme, quoiqu'il soit très-difficile d'établir leur indépendance absolue. Ce sont : 1° le pouvoir exécutif; 2° le pouvoir législatif; 3° le pouvoir judiciaire. Chacun de ces pouvoirs aurait plus d'énergie s'il fonctionnait sous la direction d'un seul. Mais, comme en matière judiciaire et législative, l'énergie est moins nécessaire que les lumières, partout où la liberté politique existe, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire sont exercés par des assemblées élues. Il n'en est pas de même du pouvoir politique, confié le plus souvent à une seule personne, même dans les Etats républicains, qui sacrifient volontiers une partie de la souveraineté à l'avantage de leur sécurité militaire et civile... « On suppose, dit le publiciste anglais Cumberland, qu'il existe une raison droite, et que le chef de l'Etat la possède. » Dans tous les cas, il y a unité d'action dans le mouvement des affaires, et jusqu'à un certain point cela compense les inconvénients de l'arbitraire. Dans tous les Etats despotiques même où tous les pouvoirs sont réunis dans les mains d'un seul, il y a toujours une opinion et des mœurs publiques, à défaut d'institutions libres, avec lesquelles le maître est obligé de compter, sous peine de manquer de la plus vulgaire prudence; de sorte que le despotisme, surtout chez les peuples modernes, où les lumières de la raison sont répandues dans toutes les classes, est plus apparent que réel. On ne consulte point le peuple sous forme légale. On lui refuse même volontiers le droit d'être consulté, et on affecte souvent d'agir à sa guise, comme sous le règne du bon plaisir. Mais néanmoins on n'oserait heurter de front ce qu'on sait être le sentiment intime et profond de la majorité. Si le respect de la justice n'arrête point le despote, un autre sentiment, celui de la peur, l'empêche cependant de tout oser. Un philosophe a dit que la peur était le premier et le meilleur ministre d'un souverain absolu. Cependant, il y a dans le despotisme quelque chose de si contraire à tous les sentiments naturels de l'homme qu'on peut toujours trouver étonnant que cette forme de *gouvernement* puisse s'établir ou se conserver parmi des nations au sein desquelles ont plus ou moins pénétré les lumières de la civilisation. « Comment se fait-il, disait La Boëtie, que tant d'hommes endurent un tyran qui n'a de puissance que celle qu'on lui donne et qui n'a pouvoir de leur nuire qu'autant qu'ils ont volonté de l'endurer ? » C'est qu'autour des intérêts du despotisme, une foule d'intérêts secondaires se groupent avec le temps, et que, pour détruire le despotisme il faut détruire en même temps tous les intérêts annexés. Or, ils font le plus de résistance qu'ils peuvent, et comme ils sentent que leur sort est attaché à la destinée du despotisme, ils en gardent les abords avec soin. Du reste, ceux qui tolèrent le despotisme méritent d'être déshonorés par lui. Aujourd'hui surtout, lorsque l'ignorance n'est plus que le lot d'un très-petit nombre, le despotisme ne peut plus subsister chez un peuple qui a du caractère et le sentiment de sa dignité.

Aux trois formes principales de *gouvernement* distinguées par Montesquieu, on peut ajouter le *gouvernement* représentatif, qui peut tenir à la fois de la monarchie et de la république. Nous allons en dire quelques mots.

Tout Etat où les affaires publiques sont en tout ou en partie gérées par les délégués de la population ou d'une fraction de la population est dit *représentatif*.

Les peuples primitifs n'avaient point de représentation; les délibérations y étaient prises par l'ensemble de la tribu, car les individus impropres au métier des armes, les infirmes, les enfants, les femmes, ne comptaient pas. Les vieillards seuls, anciens guerriers, étaient admis à délibérer avec les guerriers actifs.

Plus tard, les sociétés se poliçant, l'influence des vieillards augmenta encore, et eux seuls finirent par discuter des affaires intérieures et extérieures de l'Etat, rendre la justice etc. C'était une sorte de *gouvernement représentatif*, où les représentants étaient désignés, non par le suffrage public, mais par le hasard de l'âge. Toutes les sociétés ont passé dans l'antiquité et dans les temps modernes par cet état de *gérontocratie;* le mot de sénat, adopté par un grand nombre de peuples pour désigner leur assemblée souveraine, n'est-il pas dérivé du mot latin *senex* qui signifie *vieillard?*

Si le pouvoir législatif et judiciaire était exercé par des vieillards, il n'en était généralement pas de même du pouvoir exécutif. Les peuples déléguaient volontiers leur droit de faire des lois et de rendre des arrêts à des hommes dont l'âge garantissait l'expérience; mais ils ne déléguaient leur initiative en tant qu'action, qu'à des hommes jeunes et forts. L'idéal des Romains, l'homme *fortis manu, prudens consilio*, ne se rencontre pas souvent, la vaillance et la sagesse se trouvant rarement chez le même sujet; la première qualité est l'apanage de la jeunesse; la seconde est celui de la vieillesse.

On donne trop exclusivement le nom de *représentatif* à un *gouvernement* où le Corps législatif est élu par les citoyens; ce *gouvernement* est certainement *représentatif;* mais les républiques où un président est élu, et même les monarchies où le prince est nommé à l'élection, sont aussi des *gouvernements* représentatifs, dans le sens rigoureux du mot.

Le premier *gouvernement* qui ait été véritablement le représentant de toutes les classes de la société fut la Convention nationale, où le suffrage universel, dégagé de toute condition censitaire, fit pénétrer jusqu'à des hommes du peuple, Legendre, qui était boucher, par exemple.

Les conditions d'éligibilité et d'élection devinrent de plus en plus sévères après le Directoire; au fantôme de représentation, conservé par Napoléon Ier sous le nom de Corps législatif, succédèrent les assemblées élues par le suffrage restreint de la Restauration et de la monarchie de Juillet.

Jusque-là, le *gouvernement* n'était *représentatif* que pour le Corps législatif; le pouvoir exécutif était héréditaire et inamovible.... sauf en cas de révolution.

La constitution de 1848 rendit le pouvoir exécutif *représentatif*, en le soumettant à l'élection. Le président élu tint à ne pas courir les chances d'une réélection, et rétablit l'hérédité, à la suite de son coup d'Etat de 1851 et par les constitutions de 1851-1852.

Si, d'après la définition large que nous avons donnée du *gouvernement représentatif*, il est peu d'Etats qui puissent se refuser cette dénomination, au point de vue de la raison et de la morale, il est bien peu de *gouvernements* qui aient le droit de se la donner.

Un *gouvernement* vraiment *représentatif* doit être l'expression des suffrages de toutes les classes de la nation.

Toutes les branches de ce *gouvernement*, le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire, doivent donc être soumises à l'élection.

Il résulte aussi du sens même du mot *représentatif* que le souverain, c'est-à-dire le peuple électeur, doit avoir le droit de révoquer celui ou ceux qui lui paraissent ne plus mériter sa confiance.

Afin d'éviter les crises, les séditions, les désordres, il convient que cette faculté de révocation soit inscrite dans les lois, sous forme de réélections périodiques et à de courts intervalles.

Il faut que ceux qui ont la lourde mission de procéder à ces élections, c'est-à-dire le peuple entier, soient mis à même de discerner les bons des mauvais, et cela, par une instruction générale, commune à tous et obligatoire pour tous.

Il faut qu'ils puissent se décider, non-seulement en pleine connaissance de cause, mais aussi, avec le plus grand désintéressement; il faut donc, pour cela, que de bonnes lois sociales, et de grandes réformes économiques donnent à tous le bien-être, moyennant le travail. L'ignorant et le besoigneux sont également incapables de droits politiques.

Il faut que tous puissent voter en pleine liberté; et, en conséquence, que nulle autorité ne puisse intervenir dans les votes ni exercer aucune pression sur les suffrages.

Le seul *gouvernement représentatif* digne de ce nom ne peut donc consister que dans une république égalitaire, où toutes les fonctions seront soumises à l'élection de l'ensemble des citoyens, libres, éclairés et soustraits à toute pression.

Tant que ces conditions essentielles ne seront point remplies, on pourra se targuer d'avoir un *gouvernement représentatif*, mais ce ne sera qu'un leurre; on obtiendra un état de juste-milieu, un parlementarisme quelconque, une pondération parfois habile, mais toujours démoralisatrice, d'autorité et de liberté, d'ordre et d'anarchie, de bien et de mal; les élus seront âpres au pouvoir, qui ne sera plus pour eux un mandat, mais une curée; les électeurs seront un troupeau d'esclaves, qui, trompés par un semblant de droit, ne trouveront plus dans leur esclavage cette âpreté saine et robuste qui pourrait quelque jour, dans nos temps modernes, comme autrefois à Rome, faire surgir des Spartacus.

— Admin. *Gouvernement militaire.* Ce que nous appelons aujourd'hui *division militaire*, fut longtemps désigné sous le nom de *gouvernement* militaire.

L'édit de Blois, rendu sous le roi Henri III (art. 271), instituait douze grands *gouvernements;* l'avidité des courtisans obligea bientôt la cour à en accroître le nombre : il en fut érigé quarante; quelques-uns ne comprenaient qu'une province; d'autres deux, d'autres seulement une grande ville. Les titulaires de ces *gouvernements* recevaient le nom de *gouverneurs généraux.* Ce système n'était appuyé que sur de fragiles ordonnances qui n'eurent jamais le caractère de lois. Quand la direction supérieure passa au ministre de la guerre, les gouverneurs perdirent leur autorité. Alors ils cessèrent de s'astreindre à la résidence; quelquefois même, le droit de résider leur fut refusé. Saint-Germain, en 1776, essaya de mettre un terme à ces abus; il voulut diminuer le nombre de ces *gouvernements* qui étaient inutiles pour la plupart. Mais ses tentatives, ayant soulevé la colère de la noblesse, n'aboutirent qu'à des résultats insignifiants. Il supprima un *gouvernement*, diminua un peu les émoluments des titulaires, leur enjoignit de résider au chef-lieu de leur commandement. Il osa leur interdire le cumul des traitements et exigea que, pour obtenir ce genre d'emploi, on eût acquis dans l'armée un grade élevé. Ces décisions parurent intolérables aux courtisans, qui devenaient, la plupart du temps, gouverneurs militaires sans avoir jamais été militaires et sans quitter la cour. Le faible monarque qui occupait le trône fut ébranlé par les réclamations de son entourage. Il accepta les propositions de Saint-Germain, mais il paralysa sa propre ordonnance en y insérant que les titulaires actuels resteraient pourvus jusqu'à leur mort. Saint-Germain étant mort avant eux, l'ordonnance fut regardée comme non avenue. L'institution des *gouvernements* militaires fut abolie en 1790.

—**Allus. litt. Gouvernement de Salente**, Allusion à une utopie du *Télémaque*. V. SALENTE.

Gouvernement révolutionnaire. On donna officiellement ce nom au gouvernement de la République, le 10 octobre 1793, par un décret que la Convention nationale rendit sur un rapport de Saint-Just. La constitution de 1793 avait été précédemment rédigée, votée, soumise à la sanction du peuple et acceptée par les assemblées primaires. Mais, dans l'état de guerre où se trouvait la France, à l'intérieur comme à l'extérieur, il parut dangereux d'appliquer brusquement et sans transition le régime constitutionnel. Suivant Robespierre, la constitution était faite pour conserver, pour maintenir la République; elle était impuissante à la fonder. La mettre à exécution dans de telles conjonctures, c'était permettre à ses ennemis de la détruire en l'invoquant. Il convenait donc qu'elle fût suspendue provisoirement, jusqu'à ce que le salut de la patrie eût été assuré; en d'autres termes, il fallait que tous les pouvoirs restassent entre les mains de la Convention pendant tout le temps des périls publics. En réalité, la grande assemblée a exercé cette dictature pendant tout le temps de son existence, et son mandat, d'ailleurs, aussi bien que les circonstances, lui en donnait le droit. Mais il était implicitement convenu que cette dictature devait cesser après l'adoption de la constitution. Seulement, comme nous venons de le dire, la situation ne permit pas de désarmer, de lever cette espèce d'état de siége qui portait alors le nom de Terreur; de là le décret du 10 octobre, en vertu duquel le gouvernement fut déclaré « révolutionnaire jusqu'à la paix, » ce qui équivalait à la suspension de la constitution. Le mécanisme du gouvernement révolutionnaire se trouva complété, quelques semaines plus tard, par l'adoption d'un décret rendu sur le rapport de Billaud-Varennes, et par un rapport de Robespierre *sur les principes du gouvernement révolutionnaire.*

Le comité de Salut public, sous l'autorité de la Convention, centre de tout pouvoir, demeura chargé, pour les mesures de gouvernement et de salut public, de l'inspection immédiate de tous les corps constitués et de tous les fonctionnaires. En ce qui concernait les personnes, la police générale et intérieure, cette inspection appartenait particulièrement au comité de Sûreté générale, qui avait sous sa surveillance immédiate tous les comités révolutionnaires de la République. Les deux grands comités étaient tenus de rendre compte des résultats de leurs travaux à la Convention.

Ce régime, soutenu d'ailleurs par l'assentiment de la France républicaine, demeura en vigueur jusqu'à la mise en pratique de la constitution de l'an III et l'établissement du Directoire et des deux conseils.

Gouvernement provisoire de 1815. Après le désastre de Waterloo et la seconde abdication de Napoléon, la Chambre des représentants, sans s'arrêter aux termes de l'abdication, qui proclamait Napoléon II empereur et désignait les ministres comme conseil de gouvernement, décréta, sur la proposition de Regnault de Saint-Jean d'Angély, la nomination d'une commission de cinq membres, pour remplir les fonctions de gouvernement provisoire. Trois devaient être nommés par la Chambre des représentants, deux par la Chambre des pairs. La première de ces assemblées désigna au scrutin Carnot (324 voix), Fouché (293 voix) et le général Grenier (204 voix). La Chambre des pairs nomma Caulaincourt et Quinette.

Il fut décidé, après de vifs débats, que cette commission exécutive serait un gouvernement provisoire, non un « conseil de régence, » comme le voulaient les partisans quand même de la dynastie napoléonienne. La question de la proclamation de Napoléon II était ajournée, ou plutôt éludée. En effet, continuer l'empire sans l'empereur, constituer, au lendemain de Waterloo, quand l'ennemi marchait sur Paris, une régence au nom d'un enfant qui était aux mains de l'ennemi et qui résidait en Autriche, était un non-sens, un rêve.

La commission s'installa aux Tuileries le 23 juin 1815. Fouché parvint à s'emparer de la présidence (il se donna sa propre voix). Après avoir pourvu à la nomination des ministres et des commandants de la garde nationale de Paris (Masséna) et des troupes de la division (Davout), la commission présenta à la Chambre plusieurs résolutions : la levée de la classe de 1815, l'autorisation de faire des réquisitions, et diverses autres mesures d'urgence, pendant que des négociateurs étaient nommés pour aller au camp des alliés essayer de traiter de la paix. Elle intitulait les actes publics *au nom du peuple français*, réservant ainsi la question de gouvernement et voulant éviter de choquer sans nécessité les alliés, qui avaient nettement déclaré combattre, non la France, mais la dynastie napoléonienne et son chef. Cette déclaration était d'une sincérité plus que douteuse; mais ce qu'il y avait de certain, c'est que la première condition de toute négociation était l'exclusion de Napoléon. Au reste, on sait que les négociateurs nommés par la Chambre (La Fayette, Benjamin Constant, Pontécoulant, etc.) ne purent, malgré leur zèle, rien obtenir d'honorable des alliés.

Cependant, la commission exécutive se débattait dans une situation d'autant plus difficile que son président la trahissait. Fouché, en effet, entravait autant qu'il était en lui les mesures de défense, dominant sans beaucoup de peine l'inertie de Quinette, la probité de Carnot, l'inexpérience du général Grenier, le découragement de Caulaincourt. Absolument indifférent à toute conviction, à tout principe, ne songeant qu'à exploiter les événements, ce génie de l'intrigue avait bien prévu que la restauration des Bourbons était à peu près inévitable, et il s'était mis secrètement en rapport avec M. de Vitrolles, le principal agent de Louis XVIII, en même temps qu'avec Wellington. Ses collègues n'étaient pas, il faut le dire, complétement dupes de ses manœuvres, mais ils étaient impuissants à les traverser; il y eut même plus d'une altercation dans le sein de la commission; mais, en résumé, tout en se défiant de ses intrigues, on croyait Fouché trop compromis (comme régicide) pour supposer qu'il travaillât au retour des Bourbons. Et puis (et ceci explique bien des choses), dans cette lassitude universelle, sous l'impression des désastres publics, la plupart des hommes politiques s'abandonnaient sans grandes luttes au torrent des événements.

D'ailleurs, le commandant de Paris, Davout, circonvenu par Fouché et, en outre, fort découragé, loin d'être disposé à une lutte désespérée, ne demandait qu'à traiter aux plus humbles conditions, et il en fit la proposition formelle à la commission de gouvernement. Le rétablissement des Bourbons était compris dans cette proposition, à laquelle on ne donna pas de suite, mais qui n'étonna ni n'indigna personne outre mesure. Toutefois, au milieu des intrigues entre-croisées, et malgré l'état d'incertitude où se trouvaient plongés la plupart des hommes officiels, on fit quelques préparatifs de défense. Mais quand Paris fut enveloppé de troupes ennemies et menacé bien évidemment d'une prise de vive force, Fouché, avec son adresse habituelle, mit tous ses soins à provoquer de la part des militaires une déclaration impliquant l'impossibilité de se défendre. Et c'est, en effet, ce que les maréchaux vinrent déclarer au sein de la commission, le 1er juillet. Dans cet état de choses, on ne pouvait guère différer de prendre un parti décisif. Le 2 juillet au soir, on résolut d'envoyer aux généraux anglais et prussiens une commission spéciale, chargée de leur proposer une convention purement militaire pour la reddition de Paris. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans les détails de cette deuxième capitulation de Paris. Il nous reste à dire seulement quelques mots touchant cette commission de gouvernement qui, dans ses quelques jours d'existence, ne fut que le témoin impuissant des événements. Elle siégeait encore aux Tuileries quand les bataillons de Blücher vinrent se déployer sur la place du Carrousel. Un officier, entrant dans la salle du conseil, présenta, de la part de son chef, l'injonction de faire payer 100 millions de francs. La commission ne répondit qu'en se dissolvant sur-le-champ et en déposant sur son bureau la sommation de Blücher, *comme un legs à Louis XVIII* (7 juillet).

Fouché recueillit, comme on le sait, le prix de ses trahisons, et ne quitta la table du conseil que pour entrer au ministère de la police, — en attendant l'exil.

Gouvernement provisoire de 1848. A l'article FÉVRIER (Révolution de), nous avons vu qu'après la prise des Tuileries (24 février) des flots de peuple, ouvriers, gardes nationaux, élèves des écoles, etc., se portèrent à la chambre des députés, où quelques efforts étaient tentés dans le moment même par MM. Dupin, Odilon Barrot et autres pour faire proclamer la régence de la duchesse d'Orléans, qui s'était rendue du château à l'Assemblée avec ses fils et le duc de Nemours. Cette combinaison avorta misérablement, et, au milieu d'orageux débats, en présence du peuple armé, Crémieux, Lamartine, Ledru-Rollin proposèrent la constitution d'un gouvernement provisoire. La foule applaudit aux cris répétés de : *Vive la république!* Diverses listes avaient été élaborées au *National*, à la *Réforme* et dans plusieurs réunions politiques. Lamartine, puis Ledru-Rollin donnèrent lecture de ces listes aux citoyens, et enfin les noms suivants furent acceptés par acclamation : Dupont (de l'Eure), Arago, Lamartine, Ledru-Rollin, Garnier-Pagès, Crémieux et Marie. Il était alors quatre heures de l'après-midi.

A la suite de cette élection toute révolutionnaire, les membres du nouveau gouvernement se rendirent à l'Hôtel de ville, escortés par le peuple en armes. Ils y trouvèrent leur collègue Garnier-Pagès, qui venait d'être acclamé maire de Paris. La place, le palais regorgeaient d'une foule exaltée par son triomphe, et qui se prononçait, avec la plus bruyante unanimité, pour la république. Après de grands efforts, au milieu du flux et du reflux de la multitude, les dictateurs improvisés parvinrent à se grouper dans un cabinet où bientôt ils virent arriver Louis Blanc, Flocon, Marrast et l'ouvrier Albert, tous quatre acclamés par d'autres masses de citoyens pour faire partie du gouvernement. Ce renfort ne parut plaire que médiocrement à quelques-uns des premiers membres, qui tous étaient députés. Après de pénibles contestations, Garnier-Pagès glisse habilement le mot de *secrétaires;* les nouveaux venus furent admis, et, quelques jours plus tard, toute distinction fut effacée entre eux et les autres membres.

Des divergences d'opinion se manifestèrent dès la première heure. Louis Blanc, Flocon, Albert, Ledru-Rollin désiraient qu'on proclamât immédiatement la république, qui existait déjà de fait, et que le peuple réclamait au dehors avec une formidable insistance. Les autres membres résistaient à ce désir, dans la crainte de paraître usurper les droits de la souveraineté nationale. Cependant la plupart étaient républicains. Enfin, après de longs débats, on arrêta les termes d'une proclamation dans laquelle le gouvernement provisoire se prononçait pour la république, sauf ratification par le peuple français.

On pourvut à la réorganisation des ministères, qui furent répartis entre les membres mêmes du gouvernement et quelques anciens députés; on envoya de tous côtés des commissaires pour prévenir de nouvelles luttes, rétablir la tranquillité, assurer le respect des propriétés, et proclamer successivement les actes du nouveau pouvoir. Ces premières heures furent pleines de tumulte et de péril. A chaque minute les délibérations étaient interrompues par l'invasion de délégués du peuple, qui tenait ses séances dans la vaste salle Saint-Jean. La méfiance régnait autour du pouvoir naissant; on craignait qu'il ne voulût tromper le peuple, trahir la révolution. C'était une lutte continuelle de harangues, de promesses et d'exhortations. Lamartine surtout se multiplia dans ces batailles d'éloquence. Vers minuit, les dictateurs, qui de tout le jour n'avaient pris ni repos, ni nourriture, soupèrent d'un pain de munition, d'un morceau de fromage et d'un peu d'eau; un sucrier cassé servit de verre à tous.

Pendant ces délibérations orageuses, le peuple, maître de la ville, établissait une police vigilante, et protégeait la Banque, le Trésor, la Monnaie, tous les grands établissements contre les tentatives toujours possibles des malfaiteurs que la cité recèle dans son sein.

Le 25, l'Hôtel de ville subit de terribles assauts. Le gouvernement était de fait en permanence, car ses membres ne prenaient que successivement un repos indispensable. Il avait, par des décrets successifs, ouvert les prisons aux détenus politiques, soulagé les blessés et les veuves, organisé la garde mobile, ouvert les rangs de la grade nationale à tous les citoyens, rallié l'armée, nommé des fonctionnaires, travaillé à assurer les subsistances, pourvu enfin aux premières exigences de la situation. Dès le matin du 25, sur l'insistance d'une députation, il publia la fameuse promesse de « garantir l'existence de l'ouvrier par le travail, » sans avoir, d'ailleurs, bien mesuré la portée de cet engagement, et mû surtout par un sentiment d'humanité et de justice.

Sur le soir, à la suite de longues agitations, une multitude considérable enveloppa l'Hôtel de ville en réclamant à grands cris la substitution du drapeau rouge au drapeau tricolore, comme symbole de la victoire populaire. Haranguée, calmée parfois, mais éclatant bientôt en nouvelles explosions, cette foule se rendit à la fin aux *hymnes de paroles* de Lamartine, et se résigna à renoncer au signe de ralliement qu'elle avait choisi. Ce ne fut pas, d'ailleurs, sans luttes et sans efforts. Plus de cent mille hommes avaient pris part à cette manifestation.

Pressé par des circonstances impérieuses, tout travail, tout commerce étant suspendu, le gouvernement décréta l'établissement d'ateliers nationaux, expérience contre laquelle on s'est beaucoup élevé dans la suite, mais qui obtint alors l'assentiment général. Il rendit ensuite le décret qui abolissait la peine de mort en matière politique, répondant ainsi à ceux qui pouvaient craindre le retour des luttes de la première République, décret que Lamartine, dans une harangue enthousiaste, a nommé « le plus beau qui soit jamais sorti de la bouche d'un peuple le lendemain de sa victoire. »

Au milieu des orages inséparables de ces grandes commotions sociales, ces premiers jours de la jeune république eurent un éclat extraordinaire; un souffle d'enthousiasme, un élan de fraternité, de patriotisme, d'amour de la liberté et du progrès avaient soulevé la France entière; tous les cœurs s'ouvraient à l'espérance; partout la proclamation de la république avait été accueillie avec ivresse; les contemporains s'en souviennent, et les documents, les journaux du temps en sont d'irrécusables témoignages. Il y a d'autres témoignages encore : ce sont les adhésions, les protestations de dévouement, les professions de foi d'une foule d'anciens dynastiques, de royalistes de toute les nuances, qui, tous, proclamaient hautement la légitimité du nouveau régime, et déclaraient antinationale et criminelle toute tentative de restauration. Jamais on n'avait vu un pareil entraînement, car il faut bien admettre que la plupart de ces hommes étaient sincères, à moins de les considérer comme de méprisables imposteurs.

Cependant le gouvernement provisoire, né des hasards de la situation, était composé d'éléments hétérogènes. La majorité était acquise au parti modéré, représenté avec éclat par Lamartine. Deux membres, Ledru-Rollin et Flocon, représentaient la nuance montagnarde et jacobine de la *Réforme*. Enfin, Louis Blanc et son disciple Albert formaient l'élément socialiste.

Il devait résulter, et il résulta en effet, de ce manque d'homogénéité des divisions regrettables, mais qui n'allèrent pas jusqu'à la scission. A peine assuré de la victoire, ce gouvernement, tant décrié plus tard, était si naturellement porté à la mansuétude, qu'il vota, à l'unanimité, un crédit, et prit des mesures pour favoriser la fuite des membres de la famille royale. La commotion de la révolution de Février, comme on le sait, se fit sentir dans toute l'Europe, et cette agitation même des peuples était un gage de sécurité pour nous. Comme ministre des affaires étrangères, Lamartine, dans un manifeste resté célèbre, exprima la pensée de la jeune république : paix et fraternité, ardente sympathie pour les opprimés, mais répudiation des idées de guerre et de conquête. Jamais la philosophie n'avait fait parler à la politique un plus magnifique langage. Néanmoins, il faut reconnaître que ce manifeste, empreint des plus nobles idées, était, comme pièce politique, un peu vague et noyé dans les généralités philosophiques.

Cependant, au milieu des enivrements du triomphe, une question redoutable apparut aux magistrats de la révolution. Les idées d'organisation du travail, d'émancipation du prolétariat, etc., germaient dans toutes les têtes et commençaient à absorber les préoccupations publiques. La question sociale enfin, agitée seulement jusque-là entre quelques économistes et quelques philosophes, propagée par leurs disciples, fut posée, par la force même des choses, comme un problème de salut public, et les travailleurs, qui voyaient se tarir chaque jour toutes les sources du travail, qui déjà se sentaient menacés de ne pouvoir plus nourrir leurs femmes et leurs enfants, crurent faire acte de générosité en mettant *trois mois de misère au service de la république.*

On s'est demandé si cette parole, touchante par l'intention, mais qu'on a trop applaudie peut-être, parce qu'il ne fallait pas encourager des espérances qu'il eût été presque impossible de réaliser, a été réellement prononcée. Nous l'avons retrouvée, sinon textuellement, au moins en substance, dans beaucoup d'adresses des travailleurs au gouvernement provisoire, auquel ils apportaient leurs offrandes patriotiques pour subvenir aux besoins extrêmes de l'Etat. La voici, en outre, d'après un journal du temps, sous la forme qui est devenue historique :

« On parlait avec animation, dans un groupe d'ouvriers, avant-hier (7 mars 1848), des discussions sur l'organisation du travail, dont M. Louis Blanc porte le poids au Luxembourg. Quelques-uns disaient, etc... Un homme déguenillé répliqua, en arrêtant un élève de l'Ecole polytechnique qui passait : « Tu peux dire au gouvernement provisoire » que nous avons encore trois mois de misère » au service de la république, pourvu qu'on » s'occupe de nous. » (*Peuple constituant*, journal de Lamennais, du 10 mars 1848, aux *Faits divers.*)

Quoi qu'il en soit, on cherche aujourd'hui la solution du problème social par la liberté, par l'initiative individuelle; mais alors on l'attendait de l'intervention gouvernementale, de la réglementation par l'Etat. Louis Blanc, qui représentait cette école avec éclat, se fit l'organe de cette pensée en demandant la création d'un ministère du progrès, chargé d'accomplir la réforme industrielle et l'émancipation des ouvriers. La question peut-être était mal posée, ce que nous n'avons pas à examiner ici; mais les intentions du jeune tribun étaient évidemment pures de toute ambition mesquine. Le gouvernement, peu favorable au fond des idées, et craignant d'inaugurer une dictature, se refusa à la création d'un ministère aussi vaguement défini, et, par une sorte de transaction, donna à Louis Blanc la présidence d'une commission pour les travailleurs (V. COMMISSION DU LUXEMBOURG), qui devait se borner à étudier la question, de concert avec les économistes et les délégués des ouvriers.

De ce moment, l'unité de Février est brisée : la bourgeoisie se replie peu à peu vers le camp de la réaction, tandis que le peuple cherche la révolution dans les voies nouvelles. On remarquera qu'ici nous ne nous attachons qu'à résumer les faits principaux, sans prétendre les juger absolument, ce qui demanderait des développements exagérés, peu en rapport avec notre cadre. Nous présenterons seulement cette observation, que les idées socialistes, qui poursuivent aujourd'hui leurs conquêtes dans toute l'Europe sous des noms nouveaux et sans effrayer aucun esprit sérieux, devaient inévitablement et nécessairement se poser au début de la révolution; et les intérêts n'en furent alarmés qu'à cause du caractère gouvernemental et réglementaire dont elles furent alors revêtues. Ce n'est pas un reproche que nous adressons à M. Louis Blanc. Sa conviction était sincère et profonde, et, d'ailleurs, la plupart des écoles socialistes partageaient en partie ses illusions sur l'efficacité de la réforme par l'Etat. Quoi qu'il en soit, ces tiraillements, ces divergences, ces malentendus, furent habilement exploités par les vieux partis, dédaignés, méprisés, mais qui trouvèrent le moyen de rentrer sur la scène à la faveur de ce schisme. Ils y rentrèrent naturellement pour *sauver* la société. Il y eut dès lors, dans l'argot réactionnaire, deux républiques, l'une qui conduisait, disait-on, aux échafauds, au partage des biens, à l'anéantissement de la propriété, de la famille et de la religion : c'était la république sociale ou rouge; l'autre, qui était la république honnête et modérée, et sous la bannière de laquelle se rangèrent tous ceux qui ne voulaient ni république ni réforme, entraînant à leur suite le flot des peureux, des innocents et des niais trompés.

La majorité du gouvernement, quoique modérée, voulait sincèrement la république, le progrès politique et social; mais, par timidité, par crainte de l'inconnu, aussi bien que par tempérament, elle était réfractaire à l'idée socialiste, même en ce qu'elle pouvait avoir de légitime et de pratique, et sa crainte exagérée de l'anarchie la conduisit à plusieurs mesures de réaction qui eurent une influence fâcheuse sur les événements, et dont la réaction ne lui a pas tenu compte.

Il suffira de citer la création des gardes mobiles et le rappel de l'armée à Paris, mesures de défiance qui contenaient bien évidemment une arrière-pensée de répression.

Le gouvernement de Juillet avait laissé les finances dans un état déplorable. On plaça à la tête de cette administration un homme du caractère le plus probe et le plus honorable, mais d'une déplorable médiocrité, le banquier Goudchaux, qui perdit la tête, imagina quelques mesures peu intelligentes, et finit par tomber dans un tel découragement, que, dans les premiers jours de mars, il menaça, dit-on, de se suicider si on ne lui donnait un successeur. Garnier-Pagès céda alors la mairie à Marrast et se chargea des finances. Il fit de courageux efforts pour conjurer la crise, créa les comptoirs d'escompte, les coupons de 100 et de 200 francs, et enfin lança le trop fameux impôt des 45 centimes, qui porta un coup funeste à la république, et dont cependant cet homme honnête et patriote, mais opiniâtre comme un comptable qui ne veut voir que la question financière, n'a jamais, depuis, et contre toute évidence, consenti à reconnaître l'inopportunité.

A l'intérieur, Ledru-Rolin, qui avait choisi Jules Favre pour secrétaire général, commit aussi quelques fautes, que la réaction exploita cruellement. Dans la nomination des commissaires chargés de remplacer, dans les départements, les préfets et les sous-préfets, il fit quelques choix malheureux, chose d'ailleurs fort excusable en un pareil moment, où il fallait tout improviser, mais qu'on lui reprocha avec autant de violence que d'amertume. En outre, les circulaires ainsi que les bulletins envoyés dans les départements par son administration, et dont le ton était parfois un peu vif, soulevèrent des protestations violentes.

Au reste, ces attaques étaient systématiques, car, ainsi que nous l'avons dit plus haut, la campagne était ouverte, sous le drapeau menteur de la « république honnête, » contre la république même et contre ses défenseurs. Suivant une vieille tactique bien connue, on commençait par les plus ardents.

D'ailleurs, cette répartition des ministères entre la plupart des membres du gouvernement provisoire était une mesure malheureuse, et rendait ceux-ci plus attaquables, en faisant peser sur eux la responsabilité des mille détails de leur administration. En outre, cette dispersion avait cet autre inconvénient assez grave que, dès lors, le conseil suprême de la république fut rarement au complet pour délibérer.

Au département de la guerre, on avait placé d'abord le général Subervie, auquel son âge ne permit pas de conserver un poste aussi important. Le général Cavaignac, désigné pour ce portefeuille, refusa de s'en charger. Arago fut alors nommé ministre de la guerre et remplit en même temps l'intérim de la marine. On sait que le ministère de l'instruction publique avait été confié à Carnot.

Au milieu des agitations publiques, des manifestations populaires, des plantations d'arbres de la liberté, du mouvement de la presse et des clubs, le *gouvernement* provisoire poursuivait son œuvre, quelquefois avec une intelligence médiocre de la situation, mais toujours avec dévouement et activité. Il établit le suffrage universel direct, abolit l'esclavage dans les colonies, les châtiments corporels, honteux héritage du passé conservé jusqu'alors dans la marine, améliora le sort des matelots, protégea la liberté et la sécurité de tous, même de ses ennemis (il couvrit notamment de sa protection des journaux qui l'attaquaient avec violence, la *Presse*, le *Constitutionnel*, et que le peuple menaça un moment), supprima le timbre des journaux, proclama le droit de réunion et d'association, fonda des institutions de crédit, ébaucha la réforme administrative, abolit le serment politique, comme attentatoire à la liberté morale, etc.

Impatient de remettre sa dictature aux mains des représentants de la nation, il avait convoqué une assemblée constituante et fixé la date des élections au 9 avril. Il y eut à ce sujet, dans le sein du gouvernement comme dans le public, de vives controverses. Beaucoup de républicains ardents étaient partisans d'un ajournement des élections, ne croyant pas que l'éducation politique du peuple des campagnes fût assez avancée, tandis que leurs adversaires pensaient qu'il fallait, au contraire, profiter de l'enthousiasme universel des premiers jours, ne pas laisser à la nation le temps de se refroidir, aux ennemis le loisir de se concerter, espérant qu'une élection immédiate donnerait une assemblée sincèrement républicaine.

Ces divergences, qui agitaient le public et les clubs, donnèrent lieu à la manifestation populaire du 17 mars, provoquée, d'ailleurs, par une démonstration faite la veille par des gardes nationaux réactionnaires qui avaient pris le prétexte de la suppression des compagnies de grenadiers. Le 16, les *bonnets à poil*, comme on les surnomma par dérision, s'étaient levés avec l'arrière-pensée de renverser les hommes les plus avancés du gouvernement provisoire; le 17, les corporations ouvrières et les clubs vinrent, au nombre de plus 150,000 hommes, à l'Hôtel de ville, pour donner un appui moral au gouvernement, surtout à la partie la plus avancée, et pour demander l'éloignement des troupes et l'ajournement des élections. Quelques chefs de clubs songeaient aussi à remanier le gouvernement dans le sens révolutionnaire; mais le peuple se prononça pour le maintien du gouvernement tel qu'il était constitué, et, en définitive, cette grande journée n'eut d'autre résultat que d'intimider pour un moment la réaction.

Toutefois, par une sorte de transaction, les élections de la garde nationale et de l'assemblée furent reculées de quelques jours.

La journée du 16 avril fut une crise plus sérieuse et comme une revanche du 17 mars. Nous en avons retracé tous les détails et nous n'y reviendrons pas ici (v. AVRIL 1848 [journée du 16]). Rappelons seulement que, cette fois encore, diverses fractions de la démocratie avancée, effrayées des progrès de la réaction, songeaient, dit-on, à modifier le gouvernement provisoire, qu'ils accusaient de mollesse. Mais les divisions firent encore tout échouer, et la garde nationale, habilement surexcitée, se leva aux cris de : *A bas les communistes!* mot d'ordre admirablement imaginé pour couvrir les attaques au principe républicain, rallier les royalistes et entraîner une partie des républicains trompés. Cette nouvelle journée des dupes fut gagnée en apparence par les modérés, mais ne profita, en réalité, qu'à la réaction.

En résumé, le gouvernement provisoire a commis des fautes, sans doute, et, pour notre compte, nous croyons qu'il eût dû se préoccuper un peu moins du fantôme de l'anarchie et marcher plus franchement dans la voie révolutionnaire. Mais il est à remarquer que les attaques les plus violentes lui vinrent plus tard précisément de ces vieux partis que ses concessions avaient fortifiés, et qu'il fut alors défendu par les démocrates, qui se croyaient en droit de lui attribuer la décadence de la république.

Les élections, comme cela était prévu, donnèrent une assemblée constituante, en majo-